Programme de restauration de cours d'eau - Réalisation d'aménagements de franchissements de cours d'eau

SYNDICAT MIXTE DU TREGOR

ANNEE 2017

MARCHE N° 2017-06

ACTE D'ENGAGEMENT
LOT N°4
Franchissement de Calamary (Plouézoc'h)

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : le Syndicat mixte du Trégor (SMT), représenté par son Président.

Comptable assignataire : Trésorerie Morlaix Municipale, place du Pouliet CS 27907 29679 Morlaix Cedex

Autorisation : Délibération 2014.18 autorisant le Président à prendre toute décision concernant les marchés inférieurs à 90 000 €HT.

Correspondant : SEBASTIEN LE GOFF - ☏ : 02-98-15-15-19

Objet du marché : la présente consultation concerne des travaux d'aménagements de franchissement de cours d'eau programmés en 2017 sur le territoire d'action du Syndicat.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

2.1. Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières, et conformément à leurs clauses et stipulations,

☐ Le signataire

☐ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Courriel : riviere@syndicat-tregor.fr
Tél: 02 98 15 15 15 Fax: 02 98 15 15 20

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

à exécuter les prestations demandées dans le CCATP aux prix indiqués dans le présent acte d'engagement.

2.2. Répartition des prestations en cas de groupement conjoint

Désignation des membres du groupement conjoint	***Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint***	
	Nature de la prestation	**Montant HT de la prestation**

2.3. Délai de validité de l'offre

L'offre me lie si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Courriel : riviere@syndicat-tregor.fr
Tél: 02 98 15 15 15 Fax: 02 98 15 15 20

ARTICLE 3. PRIX

N°	TOTAL € HT	TAUX TVA	TOTAL € TTC
LOT 4			

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Les sommes seront versées sur le compte bancaire suivant :

RIB	
IBAN	
BIC	

ARTICLE 4. SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Courriel : riviere@syndicat-tregor.fr
Tél: 02 98 15 15 15 Fax: 02 98 15 15 20

ARTICLE 5. DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

(*Page réservé à la personne publique*)

Compte tenu de l'acceptation de la solution de base **pour un montant hors taxe de :**
(en chiffres)

(en lettres)

Soit un montant toutes taxe comprises de :
(en chiffres)

(en lettres)

<u>Visa</u> : Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Fait en un seul original,

A Morlaix, Le .....

Le Président du Syndicat mixte du Trégor

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krebel CS 60999 29679 MORLAIX CEDEX Courriel : riviere@syndicat-tregor.fr
Tél: 02 98 15 15 15 Fax: 02 98 15 15 20